



Procès verbal

Commission des compétitions seniors

Réunion du :	9 août 2023
A :	Réunion Electronique
Présidence :	M. Christian Dubail
Présents :	Mme Jocelyne Knipillaire. M Jean-Claude Buessard - Joel Barrand - Denys Faivre-Vuillin - Jean-Louis Saulcy - Philippe Surdol.
Excusés :	Didier Bontemps.

1. Repêchage départemental 2

Suite à la réponse de Dannemarie d'accepter le repêchage en D2 groupe A, la commission valide ce changement.

Le club de Asc Montbéliard décide de ne pas jouer en D3 (engage une équipe en D4).

Suite à cette décision, une place se libère en D3 groupe G.

Les 11^{ème} et 12^{ème} de chaque groupe de D3 sont obligatoirement rétrogradés. La commission n'ayant plus d'équipe qui puisse être repêchée en D3, la commission propose aux meilleurs 3^{èmes} de D4 d'évoluer en D3 dans le groupe G.

Dans l'ordre suivant Belfort Sud 3
Le Chateleu 2
Besançon Clemenceau 2

Belfort Sud 3 et Le Chateleu 2 n'ayant pas accepté, Besançon Clémenceau ayant donné leur accord, l'équipe de Clémenceau Besançon jouera en D3 groupe G.

Les modifications seront faites par le secrétariat du district.

**Le Président,
Christian Dubail**

**Le Vice-Président,
Jean Louis Saulcy**